Réseau
Sortir du nucléaire

Réseau "Sortir du nucléaire"
9 rue Dumenge - 69317 Lyon
Tél : 04 78 28 29 22 Fax : 04 72 07 70 04
www.sortirdunucleaire.org

Fédération de plus de 930 associations et 60 000 personnes, agrée pour la protection de l'environnement

Source : https://www.sortirdunucleaire.org/Fuites-de-tritium-dans-l-environnement

19 décembre 2013

Fuites de tritium dans l'environnement

Le 6 août 2013, EDF a déclaré à l'ASN une évolution anormale de l'activité volumique en tritium mesurée sur un piézomètre situé entre les îlots nucléaires des réacteurs n° 2 et n° 3 de la centrale nucléaire du Tricastin. Le Réseau "Sortir du nucléaire" a saisi la justice.

Le site nucléaire du Tricastin

Le site du Tricastin abrite la centrale nucléaire exploitée par EDF dans le département de la Drôme, sur la commune de Saint-Paul-Trois-Châteaux.

Cette centrale nucléaire est constituée de 4 réacteurs à eau sous pression d'une puissance de 900 MW chacun. Les réacteurs n° 1 et 2 constituent l'installation nucléaire de base (INB) n° 87, les réacteurs n° 3 et 4 constituent l'installation nucléaire de base (INB) n° 88.

Encore une affaire de pollution au tritium

Le 6 août 2013, EDF a déclaré à l'ASN une évolution anormale de l'activité volumique en tritium mesurée sur un piézomètre situé entre les îlots nucléaires des réacteurs n° 2 et n° 3 de la centrale nucléaire du Tricastin.

L'ASN a mené, le 28 août 2013, une inspection sur le site, qui a permis de confirmer la fuite radioactive dans les eaux souterraines de la centrale. Les inspecteurs de l'ASN ont constaté qu'EDF avait procédé à plusieurs mesures dans les eaux souterraines ; les inspecteurs ont également constaté que les équipements à l'origine de cette fuite n'avaient pas été identifiés par EDF.

Le 12 septembre 2013, l'ASN a donc prescrit à EDF, par la décision n° 2013-DC-0371, de procéder à une surveillance renforcée des eaux souterraines du site et de déterminer les équipements à l'origine de la fuite. D'après nos dernières informations, celle-ci proviendrait d'un joint défectueux entre le bâtiment réacteur n° 3 et un bâtiment voisin...

Cette affaire s'ajoute à la longue liste des fuites de tritium déjà survenues sur de nombreuses centrales françaises.

Le Réseau "Sortir du nucléaire" a porté plainte contre EDF le 19 décembre 2013 pour pollution des eaux et pour diverses violations à l'arrêté du 7 février 2012 fixant les règles générales relatives aux installations nucléaires de base (*voir la plainte, en document joint*).

Cette plainte ayant été classée sans suite par le Parquet de Valence après un simple rappel à la loi fait à l'exploitant, le Réseau "Sortir du nucléaire" a déposé une citation directe à l'encontre d'EDF en décembre 2015 (*voir la citation, en document joint*). Les associations Stop Nucléaire 26-07 et FRAPNA Drôme se sont constituées partie civile. L'examen de l'affaire par le tribunal correctionnel de Valence a eu lieu le 7 mars 2019 (*voir le compte-rendu d'audience, en document joint*). Nous avions convoqué Bruno Chareyron, du laboratoire indépendant de la CRIIRAD, pour venir témoigner lors du procès. L'affaire a été mise en délibéré et le jugement sera rendu le 19 mars 2019, à 13h30.

Le tribunal correctionnel de Valence a finalement constaté la prescription des contraventions et a relaxé EDF et les deux directeurs successifs de la centrale du Tricastin pour les délits de pollution des eaux et de retard dans la déclaration d'incident à l'ASN. Il faut toutefois noter que le tribunal n'a pas condamné les associations pour procédure abusive et ce, en dépit des demandes d'EDF qui souhaitaient obtenir une condamnation de celles-ci à hauteur de 15000 euros. La légitimité de l'action des associations n'est donc pas remise en cause.

Téléchargez le jugement

Fuite tritium Tricastin - Jugement 19/03/19

Une nouvelle affaire de pollution au tritium

Le 3 octobre 2022, nous avons fait citer directement EDF pour de nouveaux faits de pollution au tritium sur le site du Tricastin.

Téléchargez notre citation

Fuite tritium Tricastin - Citation 03/10/2022